

L'an deux mil treize, et le treize du mois de mai, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 17	Absents 16	Procurations 0
VOTE PUBLIC		
Pour 17	Contre 0	Abstentions 0

**Date de convocation :** 03/05/2013

**Date d'affichage :**

**OBJET :**

ZONE D'ACTIVITES DE CANTONE

PROJET D'AMENAGEMENT DE  
VOIRIE DE L'ENTREE DE L'AIRE  
D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

PLAN DE FINANCEMENT

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le

**Présents :** MM. G. BRUN – I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – L. BICCHIERAY - E. CECCALDI – J. EMMANUELLI - A. FALCUCCI – P. GUIDONI - M. LUCIANI – F. MARCHETTI – JM. NOBILI – M. PARIGGI – R. SANTELLI - A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – JM. TEALDI.

**Absent(s) :** MM. – D. ANDREANI - JP. ANSALDI – JB. CECCALDI - P. CECCALDI – MD CLAVEAU – P. GUGLIELMACCI - J. LUCIANI – E. MARCELLI - JB. MARIOTTI – E. MUNIER – E. ORSINI - MT PETRUCCI – JP. PINELLI - R. POIRON – E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

**Secrétaire :** JM. TEALDI

Le Président rappelle au conseil le projet de création de l'aire d'accueil des gens du voyage situé en bas de zone, dans le prolongement de l'axe principal d'entrée de l'espace économique, en continuité du garage Auto Performance.

Les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil sont en cours de réalisation, la période de réception de l'ouvrage se situe au début du mois de juin 2013.

La voie d'accès de cet espace, marquant visuellement l'entrée de la zone se trouve dans un état très dégradé.

Le Président propose à l'assemblée de programmer des travaux de réfection de la chaussée comprenant la création de trottoirs, d'espaces verts et de la mise en place d'une signalétique, dans le prolongement et l'esprit des réalisations effectuées au préalable à l'entrée de zone.

Un assistant à maître d'ouvrage est missionné. Celui-ci a remis l'avant projet de la proposition d'aménagement ainsi que le chiffrage afférent.

Le montant de l'investissement s'établit à la somme de 151 806 € HT.

Le Président propose de solliciter nos partenaires pour un cofinancement à hauteur de 80 % de la dépense, se répartissant de la façon suivante :

- la Collectivité Territoriale de Corse pour 60 % dans le cadre de la Dotation Quinquennale pour un montant de 91 083 €
- l'Etat pour un complément de 20 % représentant une somme de 30 361 €

La communauté de communes financera le complément de 20 %, soit 30 361 € sur fonds propres auxquels s'ajoute la TVA au taux de 8 % pour un montant de 12 145 €, soit une somme globale de 42 506 €.

Le conseil communautaire, sur proposition de son Président, approuve le projet d'aménagement présenté ainsi que le plan de financement suggéré.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** son Président à solliciter l'Etat ainsi que la Collectivité Territoriale de Corse pour obtenir les subventions requises telles que décrites ci-dessus.

